

**AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE, AUX
OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, AUX
COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS
D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE**

**SCRUTIN DU 5 NOVEMBRE 2017 – ÉLECTION GÉNÉRALE –
VILLE DE SENNETERRE**

Avis public est par la présente donné par Me Hélène Veillette, présidente d'élection :

Aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. Avoir 18 ans le 5 novembre 2017;
2. Être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2017 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. Être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2017;
4. Avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale, au plus tard le 20 octobre 2017;

Et aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. Avoir 18 ans le 5 novembre 2017;
2. Être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2017 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

...2



3. Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2017;
4. Avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 1^{er} septembre 2017;
5. Avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le 20 octobre 2017.

Prenez note que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais au plus tard le 20 octobre 2017 sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau de la présidente d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec la présidente d'élection :

Bureau de la présidente d'élection
À l'attention de Me Hélène Veillette
Ville de Senneterre
551, 10^e Avenue
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Tél. : 819 737-2296, poste 205
Fax : 819 737-4215
Courriel : info@ville.senneterre.qc.ca

Donné à Senneterre, ce 13^e jour du mois de septembre 2017

Hélène Veillette, notaire, OMA
Présidente d'élection